



# COMMUNE D'AIX EN PEVELE

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt-six janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Aix en Pévèle, légalement convoqué en date du vingt janvier 2022, s'est assemblé à la salle des associations, située au centre culturel et associatif, sous la Présidence de Monsieur Didier DALLOY, Maire.

**Etaient présents** : tous les membres en exercice sauf

**Absents excusés** : Laurence DE CUBBER (arrivée en cours de séance à 21h), Clément MASSON, Laetitia DUJARDIN

**Absentes** : Virginie DECOCK, Corinne VANDENABEELE

Le Maire ouvre la séance en remerciant le personnel communal pour son dévouement et son professionnalisme ces 2 dernières années particulièrement, suite à la situation sanitaire et aux protocoles sans cesse modifiés. Il souligne qu'aucune indemnisation n'a à ce jour été mise en place par l'Etat concernant les surcoûts matériels et humains induits par les protocoles sanitaires.

Il rappelle également l'approche des élections présidentielles et législatives ainsi que la nécessité de la présence de tous les élus disponibles afin de mener à bien les opérations électorales. Les prochaines élections font l'objet d'une refonte et il est souligné que tous les électeurs auront en leur possession le jour du vote une nouvelle carte.

\*\*\*\*\*

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Véronique VARLET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 17 NOVEMBRE 2021

Le compte rendu de la séance précédente du 17 novembre 2021 n'appelle aucune observation de la part des conseillers municipaux.

\*\*\*\*\*

### 01/22 Médiathèque : partenariat avec le Département pour le développement du service de la lecture publique – contrat d'objectifs

Vu le schéma départemental de développement de la lecture publique 2021-2026 (SDDLDP), adopté le 14/12/20, ayant pour vocation de proposer à chaque Nordiste un accès à une offre de lecture publique de qualité et plurielle,

Vu l'aide apportée par la Médiathèque Départementale du Nord (MdN) pour répondre aux attentes et besoins des habitants tout en étant en phase avec leurs pratiques culturelles et numériques, par l'apport de collections, de formations, de prêts d'exposition, de conseils et d'ingénierie,

Vu le remplacement des conventions par les contrats d'objectif, ayant pour vocation de traduire :

- Le partenariat entre le Département et la commune
- La mise en place de moyens et d'engagements mutuels des signataires afin d'améliorer le service et l'accessibilité des bibliothèques
- Une évolution selon le niveau d'accompagnement pour s'adapter au mieux à la réalité du territoire

Considérant les moyens en fonctionnement nécessités par l'adhésion à ce contrat d'objectifs (budget annuel d'un minimum de 1.5€/habitant pour l'acquisition de documents et d'un minimum de 1 € / habitant pour la programmation culturelle,

Monsieur le Maire propose aux élus de l'autoriser à signer le contrat d'objectifs de niveau 1, valable 3 ans, avec le Département afin d'acter la mise en place du partenariat de la commune avec le Département concernant le développement du service de la lecture publique à AIX EN PEVELE.

Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité, PAR 10 voix POUR, d'autoriser le maire à signer le contrat d'objectifs de niveau 1 avec le Département  
Commune d'Aix en Pévèle - Conseil Municipal du 26/01/2022 - Mairie d'Aix en Pévèle – 451 rue Sadi Carnot – 59310 AIX EN PEVELE

## 02/22 Modification du tarif de la garderie (décomposition en 2 tranches horaires)

Le maire rappelle à l'assemblée le tarif actuel de la garderie, service périscolaire assurée par la commune : il s'agit d'un tarif unique pour 2h (créneau du matin 7h-9h ou créneau du soir 16h30-18h30) de 2.10 € par créneau.

Suite à une demande récente des parents d'élèves de l'école Les Prés Verts, il propose d'appliquer désormais 2 tarifs : un de 1.05€ pour la première heure (toute heure entamée étant due), et un second pour le créneau complet de 2 heures au même tarif qu'actuellement, soit 2.10€.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte cette proposition et précise la nécessité de modifier le règlement intérieur existant.

## 03/22 Personnel communal : création d'un emploi non permanent (suite au protocole sanitaire des écoles)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service des écoles (cantine et/ou garderie) suite aux protocoles dus à la conjoncture sanitaire provoquée par la Covid-19,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité :**

- La création à compter du 21 février 2022 d'un emploi non permanent dans le grade **d'adjoint technique** relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 61 jours allant du 21 février 2022 jusqu'au 8 avril 2022 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## 04/22 Personnel communal : fixation du taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée la loi n° 2007-209 du 17 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale (FPT) introduit la généralisation dans la FPT du ratio promus/promouvables en lieu et place des quotas d'avancement de grade (à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale).

Conformément à l'article 35 de la loi susvisée modifiant l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984, les ratios d'avancement de grade concernant les catégories A, B et C (à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale) doivent être votés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public après avis du Comité Technique Paritaire,

Il appartient donc au Conseil Municipal de les fixer,

Considérant l'avis favorable du CTP en date du 18/10/2021,

Vu les décrets n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 et 2002-870 du 3 mai 2002,

Afin de se conformer aux nouvelles règles applicables, le Maire propose à l'assemblée l'instauration des ratios d'avancement de grade comme suit :

Un taux unique de promotion pour les agents des catégories A, B et C de la commune soit un ratio de 100 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité d'adopter le ratio comme ci-dessus.**

## 05/22 Suppression de la régie de recettes pour les photocopies

VU le décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18-1 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

VU la délibération du 16 juillet 2009 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des photocopies à la commune d'AIX EN PEVELE,

Considérant la nécessité de supprimer la régie photocopies au regard des faibles recettes engendrées sur une année et des dépenses de gestion administrative et comptable;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire sur le principe de la suppression de cette régie,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de supprimer la régie pour l'encaissement des photocopies, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022

Autorise Monsieur le Maire et le comptable public assignataire de la trésorerie à procéder à l'exécution de la présente décision.

## 06/22 Implantation de « casiers » et redevance d'occupation du domaine public communal

Le maire rappelle à l'assemblée la demande d'installation de distributeur de pain (casiers) sur la commune d'Aix en Pévèle, évoquée lors des derniers Conseils Municipaux.

Il propose que les casiers soient implantés à côté de l'entrée de la salle des fêtes. Un arrêt minute sera signalisé sur 2 places de parking.

Le Maire propose :

- De retenir la proposition de la boulangerie Delbassé à Rumegies, les autres boulangers ayant renoncé au projet
- De valider la localisation du distributeur
- De réclamer à la boulangerie Delbassé une redevance d'occupation du domaine public de 45 € par mois à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte ces propositions et autorise le Maire à signer la convention afférente.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### -Questions générales

- Remplacement de la chaudière de l'école : une demande de subvention au titre de la DETR 2022 a été déposée en décembre 2021 sur la base d'un devis de 16 934.85€ HT
- Information CCPC : suite à la réunion d'information d'octobre 2022 concernant la fibre, le taux de chômage est de 9.2% dans la Pévèle Carembault contre 13.4% au niveau national. Le contact CCPC est Bertrand CROIZILLE.
- INSEE : évolution de la population  
01/01/2017 : 1 220  
01/01/2019 : 1 320  
Soit + 100 habitants en 2 ans
- Chantier des 5 logements de plain-pied Partenord, situés derrière la médiathèque, qui débutera vers le 15/02/2022 pour 10 mois : il concerne 3T3 de 65m<sup>2</sup> et 2T2 de 51m<sup>2</sup>; l'entreprise ECA est chargée du gros œuvre. Le Maire demande aux conseillers de communiquer le plus largement possible sur le sujet afin de toucher un maximum d'aixoïens potentiellement intéressés, et de les inviter à constituer une demande de logement social.

- Logement locatifs : 5 permis de construire ont été déposés récemment pour un total de 10 locatifs privés
- Antenne :
  - Le Maire fait rappel du courrier d'information distribué en toutes boîtes en décembre dernier : CIRCET, le prestataire d'Orange a envoyé à la mairie le « dossier d'information mairie » reçu le 4 décembre 2021 concernant le projet d'implantation d'un relais de téléphonie Orange d'une hauteur de 38.65m au lieu-dit « la Verte Rue », à proximité du Bosquet situé le long du chemin, à l'extrémité de la rue du Maréchal Leclerc, à 500 mètres environ des premières habitations. Des habitants sont venus consulter ce dossier et manifester au maire leur mécontentement sur l'aspect esthétique et environnemental du projet. Pour aboutir, ce projet devra contenir une convention de servitude pour l'adduction des réseaux d'électricité et de fibre sur le chemin, et une convention d'utilisation du sol signée par le propriétaire du terrain. Monsieur le Préfet pourra être sollicité pour réunir une instance de concertation locale. Il a été demandé à CIRCET, prestataire d'Orange, de fournir une simulation d'exposition aux champs électromagnétiques qui seront générés par la future installation.
  - La demande de réunion publique n'a pas abouti, Orange ayant invoqué le contexte sanitaire actuel. Cependant une permanence sera tenue par Orange et le maire reste dans l'attente de la confirmation d'une date en février 2022.
  - En 2020, CIRCET avait présenté au bureau municipal des solutions de « camouflage » par de faux arbres. Aujourd'hui, Orange refuse cette solution.
  - Le projet d'antenne Free de Saméon est déplacé à la ferme d'Héry. La DP est acceptée pour un mât de 32m.
 

Questions :

    - Pourquoi une antenne Free à la ferme d'Héry peut couvrir le centre bourg de Saméon situé à 2 kms, et qu'à Aix en Pévèle, l'antenne doit être à 500m des habitations ?
    - Orange et Free peuvent ils s'installer sur le mât de la ferme d'Héry ?
    - Pourquoi renoncer au projet situé rue d'Orchies au bosquet Jacob situé à 47m d'altitude par rapport aux 36m du projet de la Verte Rue ?

**-Commission N°1 : Affaires scolaires, loisirs, jeunesse et sports - Eric MULLIER**

- Capteurs CO2 pour l'école : des devis sont à demander
- ALSH 02/2022 : du 7 février au 18 février 2022, 85 et 70 enfants seront respectivement accueillis les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> semaine dans l'école Les Prés Verts
- Devis four frigo et petit matériel cantine : des devis vont être demandés
- Nouveau pôle alimentaire de la CCPC : projet de cuisine centrale et de légumerie sur le site AGFA
- Etude projet de skate park : des visites de réalisations récentes sont à prévoir avec le Conseil Municipal des Enfants et un groupe de jeunes
- Marché restauration scolaire avec Api qui arrive à son terme le 30/08/2022 : une nouvelle consultation sera lancée prochainement

**-Commission N°2 : Communication, culture, et action sociale – Véronique VARLET**

- Devis enseigne du centre culturel : 2 devis ont été réceptionnés pour 1 950.02€ TTC (GODEFOID à ANZIN) et 1 782.01€ TTC (Enseigne Diffusion à MARLY). C'est GODEFROID qui est retenu car il propose un lettrage en aluminium

- Nuit de la lecture à la médiathèque : se sont tenus le 20 janvier dernier l'heure du conte ainsi qu'un café littéraire. 3 séances d'atelier d'écriture auront lieu prochainement.
- Etude de la mise en place d'une mutuelle communale
- Ma mairie en poche : 300 personnes sont actuellement abonnées
- Aix'infos 2022 : l'édition de 650 bulletins à coûté à la commune la somme de 2 131.20€
- Rapport de la mission locale du Douaisis : 6 jeunes aixois ont été aidés dans leur recherche d'emploi ou de formation

**-Commission N°3 : Travaux, sécurité, cadre de vie et fêtes – Bernard DELGRANGE**

- Point travaux en cours :
  - Noreade rue Leclerc (devis Hennegraeve pour le curage et le désouchage 975€ TTC et bûcheron 480€ TTC)
  - Liaison rues Allegot Carnot 2<sup>ème</sup> partie : les travaux avancent rapidement
  - Etude trottoirs rue Leclerc (28 800 € HT soit 34 560€ TTC) et rue d'Orchies : les devis devraient arriver mi février
  - Autres travaux futurs : étude « sécurité » : réunion prévue le 10 mars 2022 à 19h30
- Curage fossés : 2 fossés communaux et 1 fossé AFR ont été curés ; le reste sera réalisé par l'AFR après la moisson, en septembre. La commune effectuera le curage du fossé route de Lannay avec la CCPC.
- Sécurité : des conseillers soulèvent des problèmes récurrents de sécurité dans le village, et demandent à programmer une réunion prochainement afin d'étudier les solutions envisagées

La réunion commission travaux est avancée au 4 mars.

- Radars pédagogiques : l'entreprise SIGNAUX GIROD a été retenue lors du groupement de commandes proposé par la CCPC. Grâce à ce groupement, la commune bénéficie de prix réduits, allant jusque 75% selon le produit. Une demande de devis pour des panneaux signalétiques et des barrières pour l'école et la mairie est en cours.
- Devis chaudière école : deux devis ont déjà été reçus (Dalkia pour 16 934.85€ HT et Coffier pour 29 296.27€ HT), trois autres entreprises ont été consultées et la commune est dans l'attente de leur remise de prix

Les travaux ne pourront pas commencer avant la décision de l'Etat pour l'attribution de la subvention sollicitée au titre de la DETR2022.

- Curage de fossé route de Lannay avec la CCPC
- Prochain Conseil Municipal : 31 mars 2022

**- Questions diverses**

Vincent Choteau informe l'assemblée que l'AFR fera prochainement l'état des lieux des chemins afin de demander des devis pour leur entretien et réfection.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15**

